



INFORMATION POUR LES PROMENEURS DE CHIENS AGREES PAR LE SCAV

EXIGENCES AMENAGEMENT DU VEHICULE DE TRANSPORT

Pour obtenir l'autorisation de transporter des chiens dans son véhicule, celui-ci doit être présenté au service et répondre aux exigences suivantes :

- être suffisamment ventilé, y compris en cas de panne de la climatisation. Dans cette éventualité, des grillages ou des croisillons appropriés doivent pouvoir être installés aux fenêtres;
- disposer de gamelles et d'eau en suffisance pour tous les chiens transportés;
- avoir une trousse de secours contenant du matériel d'urgence pour des premiers soins;
- disposer d'une rampe d'accès pour le chargement de chiens âgés, affaiblis et que l'on ne peut pas porter;
- pouvoir nettoyer et désinfecter le véhicule facilement;

Sans caisse de transport :

- utiliser, pour chaque canidé, des ceintures de sécurité et des harnais spécialisés;
- installer, sur les sièges arrière pour chaque animal, un bac étanche pour la rétention des déjections, une couverture ou un tapis en caoutchouc antidérapant. Chaque accessoire doit pouvoir supporter des désinfections et des nettoyages fréquents;

Avec caisses de transport :

- placer un chien par caisse;
- adapter la taille des caisses en fonction des chiens à transporter. Elles doivent être solidement arrimées, par exemple avec des sangles, et ne pouvoir, en aucun cas, glisser ou tomber;
- installer, dans chaque caisse, un bac étanche pour la rétention des déjections, une couverture ou un tapis en caoutchouc antidérapant. Chaque accessoire doit pouvoir supporter des désinfections et des nettoyages fréquents.

Une fois le contrôle effectué et l'autorisation délivrée, tout changement souhaité doit faire l'objet d'une demande préalable au service.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans votre activité.